

**Département de la SOMME**  
**Arrondissement de MONTDIDIER**  
**Canton de MOREUIL**  
**Mairie de DOMART-sur-la-LUCE**

Nbre de conseillers : 11  
Nbre de présents : 10  
Nbre d'excusés : 1

Date de convocation : 09/04/2015  
Date d'affichage : 15/04/2015

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 14 avril 2015**

Le quatorze avril deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : M. BINET Frédéric - M. WALLET Jacky - M. CARON Yves - M.GAUDRILLER Patrick - M. BOILEAU Florent - M. PERRIN Sébastien - M. SALOMÉ Marc - Mme ALLIOTE Sophie - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme CADET Vinciane -

**Etait excusée** : Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M.GAUDRILLER)

Monsieur Perrin Sébastien est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande à ce qu'une fois l'ordre du jour traité, la séance se termine à huis clos.

**Objet : Vote du compte administratif 2014**

Le compte administratif est présenté par Monsieur Jacky WALLET, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Section de fonctionnement** :

Dépenses :	351669.43€
Recettes :	492476.68€

**Section d'investissement** :

Dépenses :	53171.57€
Recettes :	58903.81€

Affectation au compte 1068 : 40267.68€

Présenté chapitre par chapitre le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 qui dégage un excédent global de 181074.93€

**Objet : Approbation du compte de gestion de la commune dressé par Monsieur BECOURT Dominique, Receveur**

Le Conseil municipal de Domart sur la Luce:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont exactes.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **Objet : Approbation du budget primitif 2015**

Monsieur le Maire présente le projet provisoire du budget 2015. Examiné chapitre par chapitre, il est arrêté en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 373 961.25€

SECTION D'INVESTISSEMENT : 128 928.93€

Equilibré en dépenses et en recettes il est adopté à l'unanimité.

### **Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2015**

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition, il propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Taxe d'habitation : 20.06%

Taxe foncière (Bâti) : 10.36%

Taxe foncière (Non bâti) : 28.15%

CFE : 18.08%

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les taux ci-dessus.

### **Objet : Vote du compte administratif 2014- CCAS**

Le compte administratif est présenté par Monsieur Jacky WALLET, 1<sup>er</sup> adjoint.

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Excédent reporté de 2014 : 186.87€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 qui dégage un excédent global de 186.87 €

### **Objet : Approbation du budget primitif 2015**

Monsieur le Maire présente le projet provisoire du budget 2015. Examiné chapitre par chapitre, il est arrêté en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0€

SECTION D'INVESTISSEMENT : 0€

Aucune dépense, aucunes recettes ne sont prévues pour 2014

Equilibré en dépenses et en recettes il est adopté à l'unanimité.

### **Objet : Prix de la concession du columbarium**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 les tarifs de la concession au columbarium du cimetière communal comme suit :

- Concession de 30 ans : 300€
- Concession de 50 ans : 500€
- Concession de 75 ans : 750€
- Concession de 99 ans : 990€

### **Objet : Convention d'hébergement équipement de télé relevé en hauteur**

Jacky WALLET 1er Adjoint expose le projet de convention établit par GRDF dans le but d'installer un équipement de télé relevé en hauteur, afin que les administrés puisse connaître leur consommation en temps réel. Ce récepteur servira de relais aux compteurs équipés chez les particuliers d'un émetteur. .

Après en avoir discuté, les membres présents passent au vote, 3 conseillers s'abstiennent, 3 conseillers sont contre, dont Monsieur Gaudriller qui a le pouvoir de Madame Colette Chaveron, 4 conseillers sont pour. Le maire étant favorable et sa voix étant prépondérante, la délibération est adoptée.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec GRDF.

### **Objet : Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Somme pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

*Le Conseil, après en avoir délibéré :*

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme en date du 23 mars 2015 ;

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget.

**Fin de la séance 22h50.**

**SIGNATURES :**

S.ALLIOTE	F.BINET	F.BOILEAU	V. CADET	Y.CARON	C.CHAVERON X
F.DELAVENNE	P.GAUDRILLER	M.SALOME	S.PERRIN	J.WALLET	